



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACQUISITION DE LIVRES NON
SCOLAIRES POUR LE RESEAU DES
MEDIATHEQUES ET LES SERVICES
MUNICIPAUX - LOT N°3: LIVRES JEUNESSE
PASSE AVEC LA SOCIETE LA GENERALE
LIBREST**

**DÉCISION N° DM-23-229
EN DATE DU 02 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-489 en date du 02/06/2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur Maximilien, au BOAMP et au JOUE le 23 février 2023 relatif à l'acquisition de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques et les services municipaux ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société LA GENERALE LIBREST, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société LA GENERALE LIBREST, sise 128 bis, avenue Jean Jaurès, Bât. K6, 94200 Ivry-sur-Seine, représentée par M. Georges-Marc HABIB, Président, le marché acquisition de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques et les services municipaux – lot n°3 : livres jeunesse.

Le marché est conclu pour un montant maximum annuel de 115 000,00 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 20 septembre 2023, reconductible de manière tacite 3 fois pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN